
Les Garanties d'Origine pour le gaz : l'ouverture du marché français le 30 juin 2021

? Le 30 juin 2021 a marqué l'ouverture du marché français des Garanties d'Origine (GO) biogaz au niveau européen. À cette occasion, Yélé Consulting vous propose une infographie pour mieux comprendre leur fonctionnement et avoir un aperçu de la situation en France.

? Pour + d'informations et discuter de la manière dont nous pourrions vous accompagner sur ce sujet essentiel pour la décarbonation du secteur gazier, contactez [Thibault Janvier](#).

[Cliquez ici pour accéder au PDF.](#)



Qu'entendons-nous par « certification » quand on parle gaz ?

Une Garantie d'Origine (GO) est un document électronique qui atteste de la source, de la date et de l'origine d'une production donnée d'énergie, servant de mécanisme de traçabilité de l'énergie consommée, afin de garantir sa provenance de sources renouvelables.

État des lieux en France

Les données montrent une augmentation constante et soutenue de l'intérêt pour les GO relatives au gaz. Fin 2020, le Registre des Garanties d'Origine (RGO) dénombreait :



Mise aux enchères des GO associées à des contrats d'achat conclus depuis le 9 novembre 2020



La valorisation des GO



Les récentes évolutions

Contrats d'achat conclus AVANT

Les GO servent de « complément de revenu » aux producteurs de biogaz (autour de 8 à 10 €/MWh), venant s'ajouter au tarif réglementé et à la prime aux intrants.

9 novembre 2020

Contrats d'achat conclus APRÈS

Le complément de revenu ne s'additionne plus au tarif réglementé et les GO sont cédées gratuitement à l'État qui peut :

- en faire don gratuitement aux communes pour les installations situées sur leur territoire (sur demande)
- les vendre aux enchères à destination des fournisseurs.

30 juin 2021

L'extension du marché des GO biogaz au marché européen : des changements qui font débat en France

- Des possibilités de distorsions de concurrence liées à des conditions d'exploitation différentes entre les pays (notamment avec l'Allemagne, la France n'autorisant au maximum que 15 % de cultures spécifiques) et la crainte d'entraver le développement de la filière française
- Une augmentation de la liquidité des GO valorisables en France par les fournisseurs, mais au détriment d'une incitation à développer des offres de fourniture de gaz vert et local (certains fournisseurs auraient fait savoir leur volonté de commercialiser un « biogaz biogaz » certifié d'origine)

